

# DEMANDE D'AUTORISATION

## D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)<sup>(1)</sup> Jean Thomas POLETTI président de "Village People Rugby" demeurant  
7 place des Burlats 26800 PORTES-LES-VALENCE

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé  
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à (2) Stade G. Coulaud - Portes les V<sup>u</sup>

à l'occasion de (3) Rencontre sportive

du 06/11/2022 à 12 heures 00

au 06/11/2022 à 20 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 21/10/2022

Signature



# ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 436

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus :

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. POLETTI, Prst "Village people Rugby"

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>o</sup> catégorie

à u. stade G. Coulaud

à l'occasion des rencontres sportives

du 06/11/2022 à 12 heures 00

au 06/11/2022 à 20 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 21/10/2022

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif